



## MAIRIE DE THOURY-FERROTTES

Place de la Mairie

77940 THOURY-FERROTTES

### COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 FEVRIER 2016

Le 03 février 2016 à 20 heures 30 en la mairie de Thoury-Ferrottes se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par M. Yves ROY, Maire, remise et affichée le 25 janvier 2016.

Étaient présents : Djamila AMOUR, Alain BARTHOUX, Denis CHOLLET, Hélène DECRESSAT, René DEMONT, Virginie LAROCHE, Benoît SAVARY, Jean-Benoît REGY, Yves ROY, José TOMAS, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI

Etaient absents excusés : Thierry CHABOT, pouvoir à Djamila AMOUR

Secrétaire de séance : Djamila AMOUR

Ont voté pour : TREIZE (13)

---oOo---

#### Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre du jour de la séance :

- ✓ **Le point n°2** « Mutualisation du service sport lors de la dissolution de la CCBG » ne sera abordé qu'en question diverses pour avis et est donc remplacé par le projet de mise en place des miroirs – dossier amende de police ;
- ✓ **Le point n°6** relatif aux travaux de rénovation du lavoir sera lié à une demande de réserve sénatoriale ;
- ✓ **Le point n°8** relatif à la rénovation de la toiture de l'Eglise fera l'objet d'une demande de subvention « FER » auprès du Conseil Départemental de Seine-et-Marne.

**Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu du précédent Conseil Municipal** qui s'est tenu le 02 décembre 2015, Monsieur le Maire passe la parole aux élus.

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés, **Approuve** le procès-verbal de la réunion du 02 décembre 2015.

**Madame Djamila AMOUR** est désignée secrétaire de la séance.

### 1. MANDATEMENT ET ENGAGEMENT DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2016 AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF

**Monsieur le Maire** expose que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit la possibilité d'engager et de mandater, avant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur de 25% de celles prévues au budget de l'année précédente.

**Monsieur le Maire** demande aux membres présents l'autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement, et ce avant le vote du budget primitif 2016.

Les dépenses d'investissement (- remboursement de l'emprunt) prévues au budget 2015 étaient de **965 833.57 €**.

L'autorisation de mandatement des dépenses d'investissement est donc de **241 458.39 €**, à répartir de la manière suivante :

| CHAPITRE     | 25% d'autorisation d'engagement pour 2015 |
|--------------|---|
| 20           | 5 000 €                                   |
| 21           | 56 458.39€                                |
| 23           | 180 000 €                                 |
| <b>TOTAL</b> | <b>241 458.39€</b>                        |

**Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016 dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice 2015.

## 2. PROJET DE MISE EN PLACE DES MIROIRS – AMENDE DE POLICE

Vu l'article L2334-24 du CGCT ;

**Monsieur le Maire** expose au Conseil Municipal que pour réduire les risques dus à la mauvaise visibilité aux intersections de la rue de Thoury et de la rue de la gare avec la route départementale 22 – rue de Flagy, l'acquisition de miroirs est nécessaire.

**Monsieur le Maire** explique que ces travaux peuvent être en partie financés par les « amendes de police » : l'Etat rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition du produit des amendes est proportionnelle au nombre de contraventions dressées l'année précédente sur le territoire de chaque commune ou groupement.

**Monsieur le Maire** retient l'offre de la société VIRAGE dont le devis s'élève à 1 348.08 € HT.

**Le Conseil Municipal**, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

**APPROUVE** la réalisation du projet présenté par le Maire,

**AUTORISE** le Maire à présenter un dossier au titre des amendes de police auprès du Conseil Général de Seine-et-Marne.

## 3. CONVENTION DE SURVEILLANCE ET D'INTERVENTION FONCIERE AVEC LA SAFER

**Considérant** la proposition de convention de surveillance et d'interventions foncières par la SAFER ;

**Considérant** le contenu de cette convention, le forfait annuel lié à la démographie applicable à notre commune de 704 habitants, soit 660€ ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des conseillers présents ou représentés :

**DECIDE** de ne pas souscrire à cette convention.

## 4. CONVENTION DE COLLECTE DES DEPOTS SAUVAGES AVEC LE SIRMOTOM

**Considérant** la proposition de convention de collecte des dépôts sauvages par le SIRMOTOM en pièce-jointe ;

**Considérant** le contenu de la convention ;

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal**, après délibération et à l'unanimité des Conseillers présents ou représentés,

**DECIDE** de :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette convention.

## 5. MISE EN PLACE D'UNE VIDEO PROTECTION - DEMANDE DE SUBVENTION DETR

**Considérant** qu'il est nécessaire de diminuer les actes d'incivilités publics, de diminuer les dégradations des biens publics, de restreindre les actes liés à la petite criminalité ;

**Considérant** les besoins d'aide des services de la Gendarmerie ;

**Vu** le dossier de présentation rédigé avec les services de la Gendarmerie et envoyé à l'ensemble du Conseil Municipal ;

**Vu** la proposition financière ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal**, après délibération et 4 voix contre (Virginie LAROCHE, Jean-Benoît REGY, Grégoire TOUZEAU, Michèle TURCI), 1 abstention (René DEMONT) et 8 voix pour (Alain BARTHOUX émet un avis favorable mais souhaite que le projet de caméra sur la Place de la Mairie soit modifié au profit d'une implantation rue de Flagy vers l'Eglise ou le cimetière)

**APPROUVE** la mise en place d'un système de vidéo protection,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à :

- signer le devis pour l'acquisition et la mise en place du système pour un montant de 6 175€ HT ;
- signer le devis pour la mise en place de la signalétique pour un montant de 443 € HT,
- signer la demande d'autorisation préfectorale pour l'installation du système,
- solliciter l'aide de l'Etat, au titre de la DETR 2016,
- signer tous les documents afférents à ce dossier ;

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

| Devis    | Montant HT | DETR 2016  | Reste à la charge de la Commune |
|----------|------------|------------|---------------------------------|
| Caméras  | 6 175,00 € | 4 940,00 € | 1 235,00 €                      |
| Panneaux | 443,00 €   | 354,40 €   | 88,60 €                         |
| Total    | 6 618,00 € | 5 294,40 € | 1 323,60 €                      |

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget 2016.

## **6. TRAVAUX DE RENOVATION DU LAVOIR – DEMANDE DE RESERVE SENATORIALE**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil les travaux à entreprendre par la Commune sur le lavoir de la rue du lavoir afin de proposer aux habitants un endroit sécurisé dans un cadre naturel. Celui-ci a été vandalisé à plusieurs reprises et risque de s'effondrer tellement les fondations sont fragilisées.

**Monsieur le Maire** présente l'offre d'Initiatives 77, « Le chantier est une initiative qui naît d'une double préoccupation territoriale. Celle de la progression des personnes jeunes et adultes éloignées de conjoncturellement et structurellement de l'activité économique et celle de l'action concrète, utile au pays, au quartier et à leurs habitants. Le chantier implique la mise au travail pour une production grandeur nature, d'un groupe de personnes, encadré par un personnel qualifié techniquement et pédagogiquement », dont le devis s'élève à :

- **3 760.15 € HT** pour les matériaux et matériels spécifiques ;
- **8 880 €** pour le coût d'intervention du chantier ;
- La restauration méridienne pendant les 10 semaines de chantier sera à la charge de la Collectivité.

**Le Conseil Municipal**, après délibération et à l'**unanimité** des Conseillers présents ou représentés,

**APPROUVE** la réalisation du projet sur la base de la proposition d'Initiatives 77 présenté par le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget 2016.

**AUTORISE** le Maire à présenter les demandes de subvention au titre de la réserve sénatoriale de Monsieur le Sénateur Michel HOUEL.

## **7. ACQUISITION D'UN VEHICULE ELECTRIQUE – DEMANDE DE RESERVE PARLEMENTAIRE**

**Monsieur le Maire** expose au Conseil le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule communal afin de remplacer le CITROEN C15 qui nécessite de nombreuses réparations et présente l'offre commerciale de la concession DPL Automobiles de Varennes-Sur-Seine.

L'offre comprend un véhicule électrique RENAULT KANGOO Z.E. pour un montant de 12 056.20€ HT.

**Monsieur le Maire** propose de présenter un dossier de demande de subventions à Madame la députée Valérie LACROUTE. Cette subvention peut permettre le financement de 50 % de l'investissement HT.

**Monsieur le Maire** demande donc au Conseil Municipal l'autorisation de solliciter des subventions, aux fins de financer une partie de l'acquisition, dans le cadre de la réserve parlementaire.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés ;

**APPROUVE** l'achat du véhicule sur la base de la proposition présentée par le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget 2016.

**AUTORISE** le Maire à présenter la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

## **8. RENOVATION DE LA TOITURE DE L'ÉGLISE – DEMANDE DE SUBVENTION FER**

**Considérant** l'état de vétusté de la toiture de l'Eglise et afin de préserver le patrimoine communale, des travaux de réfection vont être nécessaires;

**Vu** les devis présentés ;

**Entendu** l'exposé de Monsieur le Maire ;

**Le Conseil Municipal**, après délibération et à l'**unanimité** des Conseillers présents ou représentés,

**APPROUVE** le projet de rénovation de la toiture de l'Eglise,

**AUTORISE** le Maire à :

- passer le Marché à Procédure Adaptée si le montant des travaux est supérieur au seuil de 25 000€ HT
- solliciter l'aide du Conseil Départemental de Seine-et-Marne dans le cadre d'une demande de subvention « Fonds d'Équipement Rural », qui pourra représenter jusqu'à 50% de subvention sur une base maximale de 100 000€ HT
- à signer tous les documents afférents à ce dossier ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les dépenses au budget 2016.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Le Conseil Municipal adresse ces sincères remerciements à Monsieur Yann LE DU pour son intervention rapide et gracieuse sur la toiture de l'Eglise suite à la découverte d'une infiltration d'eau due à des tuiles défectueuses.
- Monsieur le Maire fait lecture des courriers de remerciements pour les actions de fin d'année du CCAS pour les anciens du village :
  - Madame GALLAND,
  - Monsieur et Madame BAUDIN
  - Monsieur RITTRE et Madame KURZ
- Monsieur le Maire fait lecture du faire-part de naissance de Noam MELAMPE, fils de Joan MELAMPE ET Joyce PETIT, né le 7 décembre 2015.
- Monsieur le Maire fait lecture de la lettre envoyé en recommandé avec accusé réception de la part de M. et Mme PAUPARDIN Jacques qui souhaite changer de logement de fonction, l'habitation étant en très mauvais état. Monsieur le Maire va prendre rendez-vous avec eux pour envisager les solutions possibles.
- Monsieur le Maire informe que suite à l'achat du nouveau tracteur KUBOTA, l'ancien va être mis en vente. Une affiche sera diffusée dans les panneaux d'affichage.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la dissolution de la CCBG en janvier 2017, le service sport et jeunesse (1 salarié) et le service de Relais d'assistance Maternelle (1 salarié) ne seront pas repris par les communautés de communes. Une réflexion de mutualisation de ces services est en cours entre les communes de Voulx, Blennes, Noisy-Rudignon, Diant, Montmachoux, Chevry-en-Sereine et Thoury-Ferrottes. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour une mutualisation à hauteur de 14 000 € restant à la charge de la Commune avec une priorité sur le sport.
- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le trésorier de l'association de la truite de l'Orvanne, Monsieur Jacky DAVID. Le nombre de membre est en continuel baisse (8 membres à ce jour). Une réflexion de partenariat est en cours avec la société de pêche de Flagy car l'association n'est plus viable. La fête de la pêche est néanmoins maintenue pour cette année.
- Monsieur le Maire indique qu'il a participé à une réunion avec les 6 Maires de la CCBG partant à la Communauté de Communes des 2 Fleuves (CC2F), les directeurs des services Voirie, Assainissement, Eau et 3 Vice-Présidents. Le dernier contrat triennal (trottoirs jusqu'au cimetière, Rue du cul de sac et pont des Marais) non accepté par les services de l'Etat pourra être le premier projet voirie après notre intégration au sein de la CC2F sachant qu'une enveloppe nous sera réservée pour la voirie de la Commune. Pour l'assainissement la commune est saine même si quelques travaux sont prévus pour cette année. Enfin le syndicat Intercommunal d'Eau Potable de la Vallée de l'Orvanne auquel nous adhérons pour la gestion de l'eau potable sera dans un avenir prochain dissout et la compétence sera intégralement reprise par la CC2F.
- Monsieur le Maire signale que les travaux d'installation des coussins berlinois, rue de Verdun auront lieu la semaine du 18 avril 2016.
- Monsieur Alain BARTHOUX annonce que la commission « Environnement Ecologie » a finalisé son projet de plantations pour le Printemps, les agents techniques sont en train de préparer les espaces à aménager.
- Madame Hélène DECRESSAT a entendu parler d'une fermeture de classe sur l'école de Thoury-Ferrottes l'année prochaine et demande à ce que des actions soient mises en place pour empêcher cette fermeture. Monsieur le Maire indique que la réunion à l'inspection académique aura lieu la semaine prochaine, que pour l'instant rien n'est officiellement acté mais qu'une communication et des actions seront mises en place dès confirmation de l'information.
- Madame Virginie LAROCHE rappelle quelques dates à retenir :
  - 12 février : ballade thermique à partir de 19h30
  - 13 mars : Carnaval organisé par le Conseil des Jeunes et Thoury'Bambel sur le thème du cinéma et des dessins animés
  - 27 mars Chasse aux œufs organisé par Thoury-Bambel
  - 09 avril : pièce de théâtre « Quand je serai grand... » par le Paraph'théâtre
  - 10 avril : Troc Plantes & Semences
  - 22 mai : Concert de Gospel par « Des fraises en hiver » à l'Eglise Saint-Pierre, Saint-Paul
  - 24 juin : Fête de la musique

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h12.

Le Maire  
Yves ROY



La secrétaire  
Djamila AMOUR

